



TERMITES SOUS SURVEILLANCE



1^{er} Produit
titulaire d'une
homologation
réglementaire*



**Les EXPERTS EXTERRA™
passent à l'action**

EXTERRA™ : LES GARANTIES D'UN RÉSEAU

UNE QUALITÉ DE PRESTATION ASSURÉE

Leader de la lutte contre les termites, Exterra™ est un réseau d'opérateurs qualifiés et agréés, seuls habilités à mettre en œuvre le système.

Des spécialistes à l'œuvre

La mise en place d'un système d'interception et d'élimination des termites est une opération délicate et complexe. Chaque technicien bénéficie d'une formation théorique, pratique et continue délivrée par Ensystem, fabricant du système.

Un temps d'avance...

Délivré par le Ministère de l'Ecologie, le certibiocide est un certificat individuel de compétence pour tous les professionnels qui manipulent des produits biocides (obligatoire au 1^{er} juillet 2015). Son objectif est double : « encadrer l'utilisation de ces produits et limiter leur impact sur la santé et l'environnement ». Exterra™ s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Depuis janvier 2017, la formulation Labyrinth + est titulaire de l'Autorisation de Mise sur le Marché n°FR-2017-0004, la première délivrée en France selon le règlement Biocides 528/2012.



ENSYSTEX : SPÉCIALISTE DU CONTRÔLE DES NUISIBLES

Ensystem Europe est une filiale d'Ensystem USA. Ce réseau d'opérateurs agréés est implanté États-Unis et dans une trentaine de pays.

Exterra™ se positionne comme une alternative aux techniques utilisant d'importants volumes de produits à large toxicité, coûteux et nuisibles pour l'environnement.

1994 : date de création

145 sociétés agréées en France

Plus de 3 500 sociétés de traitement anti-termites dans le monde

Plus de 500 000 sites équipés à ce jour

**OUI
À LA PERFORMANCE
MAIS PAS À N'IMPORTE
QUEL PRIX !**

UNE MAISON NE SE VACCINE PAS CONTRE LES TERMITES !

Un traitement aveugle conduit à utiliser plus de biocide que nécessaire, sans être plus efficace pour autant. Le système Exterra™, c'est une stratégie intelligente face à un adversaire redoutable parce qu'invisible.

UNE SOLUTION ANTI-TERMITES ET PRO-ENVIRONNEMENTALE

Préservez votre cadre de vie et votre budget

Le système Exterra™ optimise la détection des termites car l'enjeu est d'abord là : les intercepter pour atteindre le cœur de la colonie souterraine. Le principe consiste à les capter grâce à des appâts naturels en bois, régulièrement surveillés. Le produit biocide n'est utilisé qu'en phase d'élimination.

La performance de ce système d'interception et d'élimination repose sur l'utilisation d'un matériel breveté et des produits innovants. Sa force est de parvenir à la destruction totale des colonies dans le respect de l'environnement. Le système est toujours mis en œuvre par des techniciens dont le professionnalisme est garanti.

Une protection durable est proposée par Exterra™, dans le cadre du Contrat de suivi « Protection rapprochée » d'Exterra™, toute nouvelle colonie est détectée et éliminée sans surfacturation.



**5 À 7 FOIS *
MOINS DE BIOCIDES
UTILISÉS
POUR UN
RÉSULTAT
ÉQUIVALENT**

Note: les autorités de mise sur le marché (ANSES) exigent* le retrait de la formulation des stations après la phase d'élimination, afin de minimiser les volumes de formulation utilisés.

* AMM FR-2017-0004

* Comparé à un système installé « à l'aveuglette » avec toutes les stations sol chargées en formulation insecticide.

EXTERRA™

un système unique basé sur la performance technique et humaine

1

L'INSTALLATION DU DISPOSITIF après une analyse complète

Une étude du site est réalisée avant de définir la stratégie à adopter pour la mise en œuvre du système Exterra™.

Le choix du matériel et la sélection des emplacements se réfèrent aux préconisations techniques du fabricant Ensystem.



L'installation consiste à placer des stations pour intercepter les termites. L'objectif est de ceinturer la zone à protéger, dite « zone de lutte ».

Sélection de l'emplacement avant la pose des stations sol naturel.

Autour de la maison,
3 mètres maximum
entre chaque station
Distance réduite =
Détection optimisée

2

LA SURVEILLANCE avec deux contrôles par an minimum

Les stations contiennent des appâts en bois non traité. Elles sont examinées par le technicien pour détecter la présence de termites

Cette surveillance active est réalisée deux fois par an à partir de l'installation du système. **Elle peut se poursuivre dans le cadre du Contrat de suivi « Protection rapprochée » (voir p. 6/7).**



3 TYPES DE STATIONS pour chaque situation

JARDIN : SOL NATUREL

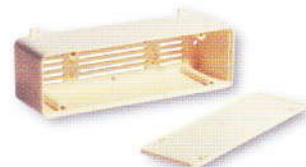
Les stations installées en terre ont un double objectif : intercepter dans un premier temps les termites avant de les éliminer.

Les termites prospectent de manière aléatoire. Le nombre de stations doit donc être important pour optimiser la détection. Le fait de ne pas les charger en formulation dès le début réduit par 5 à 7 le volume de biocide utilisé pour un résultat équivalent.



À L'INTÉRIEUR DE LA MAISON

Les stations sont placées sur les traces de termites (exemple : bois attaqués).



TERRASSES ET TROTTOIRS

Les stations sont adaptées aux sols durs et maçonnés (plusieurs aspects de revêtement).



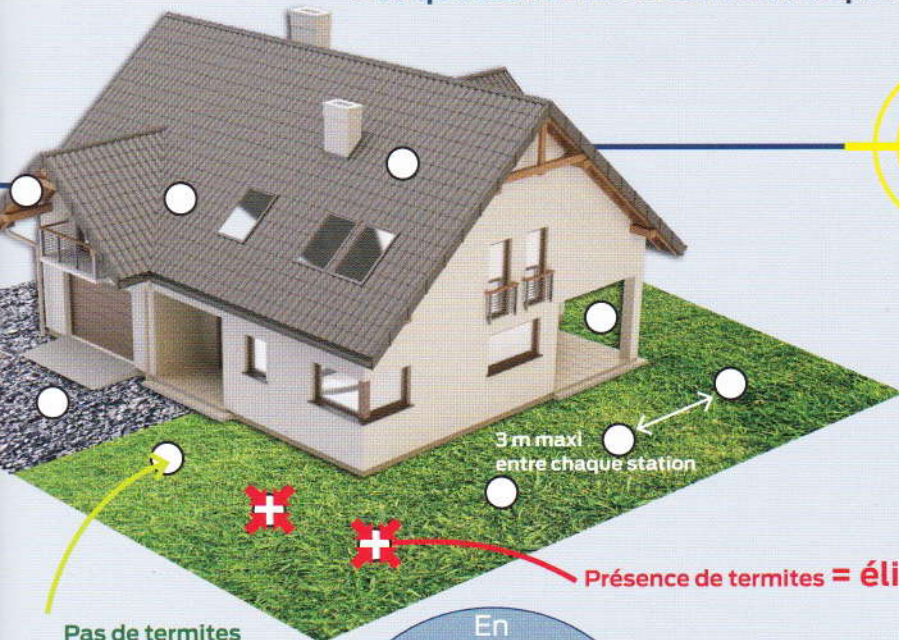
ENNEMI PULIC N°1 : LES COLONIES À DÉTRUIRE À LA SOURCE

Les termites vivent en colonies souterraines organisées en castes. Les insectes ouvriers remontent à la surface pour rechercher la cellulose. Dès qu'une source de nourriture est trouvée, ils procèdent à d'incessants allers-retours en transportant l'aliment prédigéré pour ravitailler les reproducteurs.

Lorsque ces ouvriers ont trouvé un point de nourriture, ils y reviennent ! La consommation d'un produit biocide, avec un effet retard (Labyrinth™), permet d'atteindre le cœur de la colonie en bloquant la mue. Grâce à une diffusion par propagation lente, l'élimination de la colonie est totale.



Dès que les termites sont interceptés, le processus d'élimination débute.



3 L'ELIMINATION par une destruction ciblée

Le technicien introduit la formulation insecticide **uniquement** dans les stations dans lesquelles les termites ont été détectés.

Il procède ensuite à des contrôles successifs pour le recharger. La destruction des colonies s'opère en quelques mois. L'élimination totale est validée par un protocole.

Présence de termites = **élimination**

Pas de termites dans la station = **Zéro BIOCIDÉ**

En moyenne **20% des stations sol** sont détectées par les termites qui prospectent de manière aléatoire



La station est entièrement remplie de formulation avant verrouillage.



UNE STATION ET DES PRODUITS issus d'une recherche active

Conçue et brevetée par Ensystem™, la station sol naturel d'Exterra™ n'a pas d'équivalent sur marché.

EN PHASE DE DÉTECTION : une surface d'interception doublée

Les stations sont équipées d'intercepteurs en bois non traité (l'essence sélectionnée est appréciée par les termites).

EN PHASE D'ÉLIMINATION : 5 fois plus de matière active distribuée

Chaque station peut contenir jusqu'à deux litres de produit biocide : **Labyrinth +**



Une formulation certifiée CTB-P+. Attribution par le FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois meublement), pour toutes les espèces de métropole.

La composition de Labyrinth™+ : 99,5% de cellulose pure et 0,50% de diflubenzuron, une substance active non classée PBT (Persistante, Bioaccumulable et Toxique)

Accroître l'efficacité naturellement



Exterra™ est le seul système qui ajoute un additif 100% naturel (à base de céréale).

Au contact de la terre, il génère un dégagement de CO2 qui agit comme un leurre.

Focus™ augmente la détection et le nombre de stations actives.

CONTENANCE 2 LITRES
Le plus gros volume disponible sur le marché.

SANS DANGER POUR LES ENFANTS
Seul le technicien possède la clef étoile qui ouvre la station sécurisée.

SANS PERTURBATION
La formulation Labyrinth™ est placée sans déranger les termites.

UNE INTERCEPTION OPTIMALE
Une surface ajourée sur l'ensemble de la paroi et en contact direct avec la terre facilite l'entrée des termites.

UNE PROTECTION DURABLE ET UN BU

EXTERRA™ des prestations basées sur la transparence

Exterra™, c'est une expertise doublée d'une relation de confiance. La proposition est clairement définie, avec des prestations détaillées.

L'INSTALLATION SUIVIE D'UNE SURVEILLANCE

Après la mise en place du dispositif, la surveillance du site est renouvelable tacitement

À chaque visite, le technicien contrôle toutes les stations. Il procède à une vérification annuelle de l'ensemble la zone de lutte.

L'ÉLIMINATION TOTALE DES TERMITES DÉTECTÉS

Cette prestation à coût fixe n'est facturée que si elle est réalisée.

Le technicien intervient périodiquement pour contrôler et alimenter les stations en formulation.

Ses visites continuent jusqu'à l'élimination complète des colonies sur la zone de lutte (quels que soient leur nombre et leur taille).

Cette prestation débute dès l'interception de termites en stations sol naturel ou dès constatation de consommation dans les stations intérieures.

LE CONTRAT DE SUIVI « PROTECTION RAPPROCHÉE »

Une protection durable
garantie à un coût maîtrisé,
sans surprise pour votre
budget



VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quelle est la fréquence des visites de surveillance ?

Nous réaliserons deux visites par an, si possible au printemps et en été, afin de contrôler les pièges, de remplacer les intercepteurs en bois non traités, et surtout de vérifier qu'il n'y a pas d'activité de termites sur la zone protégée.

Quelle est la durée de la phase d'élimination ?

Elle est d'environ 9 mois et varie selon le nombre de colonies et leur taille. Sur deux sites à priori identiques, la variation de quantité de formulation consommée peut être de 1 à 10.

Faut-il attendre une élimination totale pour stopper les dégradations ?

La formulation Labyrinth+ est constituée de 99,5% de cellulose pure. Ainsi, lorsqu'ils ont goûté à cette formulation, les termites intensifient la fréquentation des stations, ce qui ralentit considérablement les dégradations sur les constructions.

Que se passe-t-il après l'élimination ?

Vous décidez du retrait des stations ou de la continuité du suivi avec garantie d'élimination.

Une élimination peut-elle être facturée, même si un Contrat suivi a été souscrit ?

Si cette opération n'a jamais été réalisée et s'avère nécessaire, la prestation serait alors facturée en cours de Contrat. En revanche, si une nouvelle colonie apparaît à l'issue d'un traitement (même plusieurs années plus tard) si votre contrat n'a jamais été interrompu : l'élimination est gratuite.

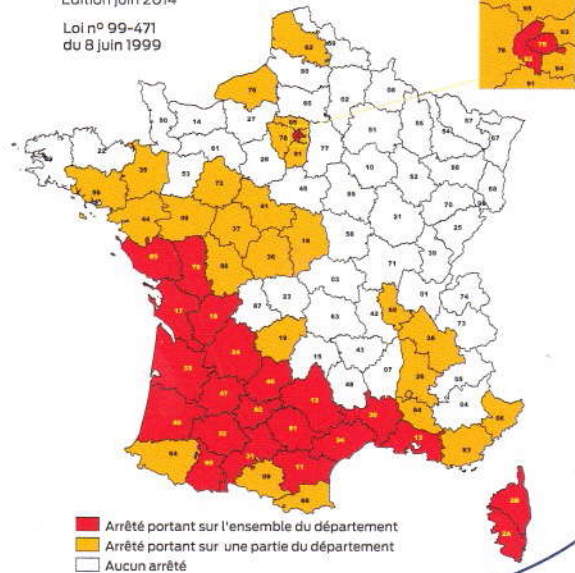
Que se passe-t-il si mon opérateur cesse son activité ?

Dans le cas d'un départ à la retraite par exemple, Ensystem vous orientera, à votre demande, vers un autre opérateur agréé à même de poursuivre la surveillance de la zone.



CARTE DES ARRÊTES PRÉFECTORAUX
Edition juin 2014

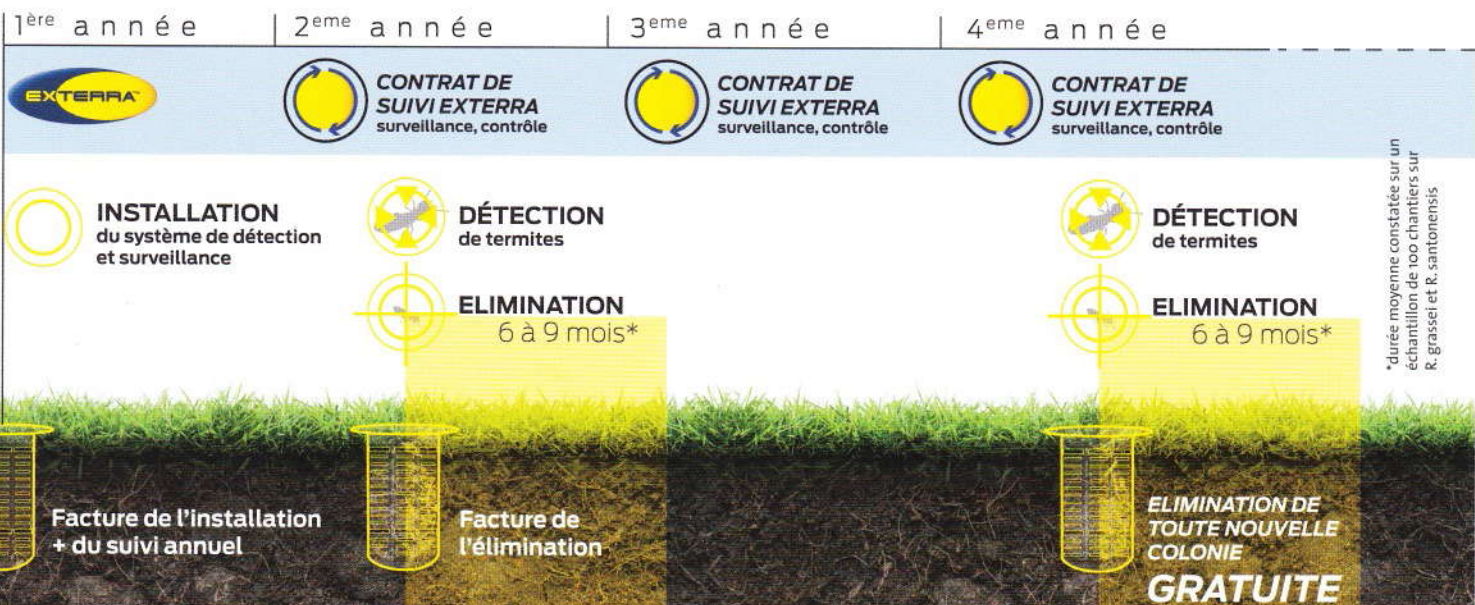
Loi n° 99-471
du 8 juin 1999



D'EXTERRA™

À l'issue de la phase d'élimination des termites, les stations sol restent en place sur la zone protégée. Le technicien poursuit ses visites régulières (deux par an) dans le cadre de sa surveillance pour vérifier l'absence d'activité de termites.

Toute nouvelle colonie de termites détectée sera éliminée sans surcoût.



*durée moyenne constatée sur un
échantillon de 100 chantiers sur
R. Grassein et R. Santoniensis

DEVIS DE TRAITEMENT ANTI-TERMITES

Comparez ce qui est comparable !

5 points essentiels

Vous avez sollicité plusieurs prestataires pour confronter leur proposition. Demandez des précisions si besoin.

1/ L'INSTALLATION ET LE MATERIEL

Soyez attentif au nombre de stations sol proposées et à leur contenance.

2/ LES CONTRÔLES SUR SITE

Réaliser une seule visite annuelle peut être insuffisant, notamment en cas de mitoyenneté ou de zone géographique présentant une forte pression termites.

3/ LE BON SENS ENVIRONNEMENTAL

Remplir les stations sol de formulation dès l'installation augmente systématiquement la quantité de produit biocide.

4/ LA DANGEROUSITE DU BIOCIDÉ

Vérifiez si la matière active est classée PBT ou non (persistance élevée dans le sol, forte capacité à s'accumuler dans les tissus et effets toxiques notamment sur la reproduction).

5/ LE MODE DE FACTURATION

Vérifiez que vous ne payez l'élimination que lorsqu'elle a débuté.

> L'appartenance à un réseau est une sérieuse garantie en cas de recours ou de cessation d'activité.

Où trouver l'opérateur agréé **EXTERRA™**
le plus proche de chez vous ?

Consultez le site : www.ensystex.fr

TOUS LES CHEMINS MÈNENT À EXTERRA™

Votre opérateur certifié **Exterra™**

AQUITAINE TERMITES CONTRÔLE



ELIMINATION DES COLONIES DE TERMITES PAR PIÈGES
PYRÉNÉES ATLANTIQUES - LANDES

Votre interlocuteur :

François ROBERT

Dirigeant

Tél. : 06.64.38.43.34

Mail : contact@aquitainetermitescontrôle.fr

Site internet : www.aquitainetermitescontrôle.fr